

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 17 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 17 octobre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle Ostréa à Plouézec le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

BEGUIN Jean-Claude ; BILLAUX Béatrice ; BOETE Cécile ; BOULANGER Servane ; BREZELLEC Marcel ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CHAPPE Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; DUPONT Frédéric ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GRAEBER Sophie ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Éric ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; *LE MEUR Daniel (suppléant)* ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; SALLIOU Pierre ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; *THOMAS David (suppléant)* ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

GAUTIER Guy	à CONNAN Guy
LE BLEVENNEC Gilbert	à GUILLOU Claudine
LE GAOUYAT Samuel	à CONNAN Josette
LE HOUEIROU Annie	à LE MEAUX Vincent
LE JANNE Claudie	à LE MARREC François
LE LAY Tugdual	à GOUDALLIER Benoît
LEYOUR Pascal	à LE CREFF Jacques
NAUDIN Christian	à PUILLANDRE Elisabeth
PRIGENT Christian	à CLEC'H Vincent
RASLE-ROCHE Morgan	à GOUAULT Jacky
ROLLAND Paul	à SCOLAN Marie-Thérèse
ZIEGLER Evelyne	à LE GOFF Philippe

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BERNARD Joseph ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHARLES Olivier ; INDERBITZIN Laure-Line ; KERHERVE Guy ; LARVOR Yannick ; LE GALL Annie ; LE LAY Alexandra ; MOZER Florence ; PRIGENT Jean-Yvon ; PRIGENT Marie-Yannick ; QUENET Michel ; SALOMON Claude ; TONDEREAU Sébastien ; VAROQUIER Lydie

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	59
Procurations	12
Absents	17

Date d'envoi de la convocation

Mercredi 11 octobre 2023

DEL2023-10-208

SANTE**SPORT-SANTE SUR LE TERRITOIRE : ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES****Volonté locale d'investir le sport-santé pour ses multiples bénéfices**

Le sport-santé se destine aux personnes éloignées de la pratique sportive, sédentaire, avec ou sans pathologies identifiées, dont l'objectif est de contribuer à la santé et au bien-être du pratiquant.

La volonté de l'agglomération d'investir le sport-santé à différents niveaux s'est traduite par la validation d'une fiche-action « Développer le sport-santé sur le territoire » dans le Contrat Local de Santé après concertation d'un groupe de travail et du COPIL.

Plusieurs constats ont fait naître cette décision :

- Emergence de ce sujet auprès des professionnels du monde sportif, développant d'ores et déjà des créneaux de sport-santé et désireux de faire connaître leur offre,
- Les hôpitaux du territoire faisant déjà, pour certains, du lien avec les établissements intercommunaux sur des créneaux pour développer des accompagnements de patients,
- Du côté des professionnels de santé intéressés pour sensibiliser et faire du lien avec le sport-santé pour leurs patients,
- Du côté des services des EPCI : santé, sport et possiblement à terme, prévention santé en interne, mobilité, petite enfance, jeunesse, égalité femmes-hommes etc.

L'activité physique a un intérêt en prévention primaire (diminuer l'incidence d'une maladie) mais également en prévention secondaire (ensemble des actions visant à diminuer la portée des risques) et tertiaire (visant à réduire la progression et les complications de la maladie ou du problème de santé). Elle permet par ailleurs, un gain d'espérance de vie en bonne santé.

Une maison Sport-santé est un levier pour investir cette thématique sur le territoire. Il s'agit d'un guichet unique pour les habitants pour être accompagnés dans une démarche sport-santé. Elles peuvent se décliner localement par des antennes ou des permanences.

Ses deux missions principales sont :

- Donner de la visibilité sur l'offre et la développer, construire des partenariats,
- Permettre et faciliter l'accès aux activités physiques et sportives pour les personnes les plus éloignées de la pratique sportive. Lever les freins par un accompagnement personnalisé.

Afin de rendre opérationnelle la fiche action inscrite au Contrat Local de Santé, l'Agglomération a souhaité mettre en œuvre une première action expérimentale de 6 mois de janvier à juin 2024, en partenariat avec Vyv3 Bretagne, à savoir, **l'organisation de permanences Maison Sport-Santé sur le territoire. Ce partenariat avec Vyv3 Bretagne fera l'objet d'une convention.**

Vyv3 Bretagne est gestionnaire de plus de 180 établissements et services de soins et d'accompagnement mutualistes, et rassemblant plus de 4 000 collaborateurs, Elle gère la Maison Sport Santé d'Armor qui se décline d'ores et déjà en antenne à travers le département.

L'organisation de permanences nécessite tout d'abord d'avoir un lieu permettant de recevoir le public. Il est proposé d'utiliser la salle de la piscine de Guingamp, deux demi-journées par mois : un mercredi sur deux (prévisionnel), afin de mener à bien cette expérimentation.

Etant donné que l'offre principale proposée aux usagers concernera les activités prodiguées par les deux piscines de l'agglomération Islandia à Paimpol et Poull ar Neuial à Guingamp, il paraît pertinent de réaliser les permanences in situ.

Il convient de préciser aussi que l'ensemble des éducateurs des piscines ainsi que les moniteurs du pôle nautique ont été formés au sport santé fin 2022 via Défi Santé Nutrition. C'est une association basée à Brest agissant en faveur de la prévention de la Nutrition (alimentation et activité physique) proposant ce type de formation.

Cette offre permet de viser un public éloigné de la pratique sportive dans une logique de prévention en santé.

La mise en place de nouveaux horaires dans les piscines, validée en conseil du 27 juin 2023, a permis de dédier des créneaux à cette pratique de sport santé notamment via l'aqua gym douce à la piscine de Guingamp dans un premier temps, et à la piscine de Paimpol dans un second temps.

Le déroulement d'un accompagnement individualisé se réalisera comme suit :

1. - VYV3 établira à la piscine de Guingamp un bilan initial avec l'utilisateur durant lequel VYV3 interrogera la situation médico-sportive du participant. C'est-à-dire en fixant les objectifs à atteindre en fonction des besoins de la personne, les activités proposées, les bénéfices visés, ainsi que les engagements dans le parcours.
2. Suite au bilan initial, VYV3 proposera un programme personnalisé, ainsi qu'un accompagnement tout au long du parcours par des bilans intermédiaires. En fonction des besoins du participant, le programme sera réajusté (nutrition, exercice complémentaire, hygiène de vie etc.).
3. VYV3 établira un bilan final, lequel vise à faire un retour d'expérience sur le parcours proposé, ainsi que de convenir des objectifs de poursuite de l'activité physique (encadrée et/ou en autonomie).

Vyv3 Bretagne propose l'ensemble de ces prestations au tarif de 20 € (incluant le bilan initial, le suivi et le bilan de fin). Il s'agit de consultations individualisées et d'un accompagnement durant 3 mois.

L'agglomération propose un tarif de 59 € pour 10 séances d'aquagym douce dans le cadre de ce partenariat.

L'utilisateur devra d'ailleurs régler directement à chacune des structures afin de simplifier la démarche.

Le calendrier de mise en œuvre :

- Démarrage prévisionnel en janvier 2024 à la piscine de Guingamp dans un 1^{er} temps pendant 6 mois.
- Suivant les conclusions de l'expérimentation et les moyens de l'agglomération, le partenariat pourrait être renouvelé à la piscine de Guingamp et étendu à la piscine de Paimpol et au pôle nautique.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide :

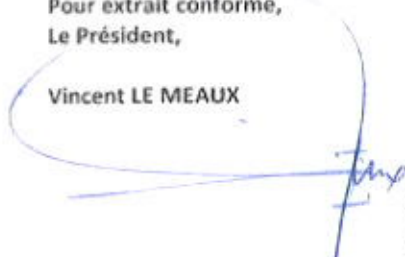
- De fixer le tarif des 10 séances à 59 € et les modalités opérationnelles proposées pour développer le sport-santé via la piscine de Guingamp ;
- De valider la mise à disposition de la salle de la piscine de Guingamp pour les temps de consultation de Vyv3 Bretagne ;
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec Vyv3 Bretagne.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Yvon LE MOIGNE

